

Pereira, Maria Natércia Gusmão

[Original : anglais]

Note verbale

La Mission permanente de la République démocratique du Timor-Leste auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, et, faisant référence à la note de celui-ci n° ICC-ASP/13/SP/06 en date du 18 février 2014, a l'honneur de l'informer que le Gouvernement du Timor-Leste a décidé de proposer la candidature du juge Maria Natércia Gusmao Pereira à l'élection des juges de la Cour pénale internationale qui aura lieu à New York, du 8 au 17 décembre 2014, pendant la treizième session de l'Assemblée des États Parties.

La candidature du juge Pereira, ressortissante de la République démocratique du Timor-Leste, est présentée au titre de l'alinéa a), sous-alinéa ii), du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

La candidature du juge Pereira est présentée au titre de la liste A, qui concerne les candidats possédant une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en toute autre qualité similaire.